

Chères Consœurs, Chers Confrères

Paris le 28 avril 2016

Le projet de Projet de loi relatif à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (CAP) sera examiné en deuxième lecture au Sénat les 24, 25 et 26 mai 2016.

Les dispositions adoptées en deuxième lecture à l'Assemblée nationale sont inacceptables.

En effet, malgré notre mobilisation à défendre une approche pluridisciplinaire au service de la qualité des lotissements, l'amendement déposé par le gouvernement visant à instaurer un véritable monopole des projets de lotissements en faveur des architectes, et défendu par Audrey AZOULAY, Ministre de la culture et de la Communication, a été adopté.

L'OGE et l'UNGE se mobilisent conjointement pour que les sénateurs rétablissent les dispositions initialement adoptées au Sénat. Ces dispositions consensuelles ont été votées par des élus de toutes sensibilités politiques.

Aussi, nous vous invitons à vous mobiliser une fois encore afin d'obtenir en séance publique au Sénat les 24, 25 et 26 mai prochains un rétablissement des dispositions adoptée en première lecture dans cette même Chambre.

Pour vous accompagner dans vos démarches, vous trouverez joints :

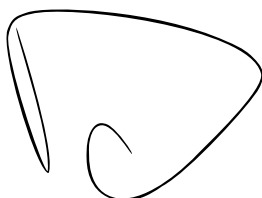
- OGE, un courrier destiné aux Sénateurs ;
- OGE, un projet d'amendement ;
- Un argumentaire de l'OGE ;
- Un argumentaire de l'UNGE.

Nous comptons sur l'engagement de chacune et chacun d'entre vous.

Par avance nous vous remercions de faire retour de vos contacts au directeur général de l'OGE, Hervé Grélard (h.grelard@geometre-expert.fr), ou au délégué général de l'UNGE, Hervé Gastaud (herve.gastaud@unge.net).

Bien confraternellement.

Jean-François Dalbin
Président du Conseil supérieur de
l'Ordre des géomètre-experts



Jérôme Lebourg
Président de l'UNGE

